



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 21 juin 2018	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Course 1 - 10 : Dégagé (Temp : 18 °C)			
État de la piste	Course 1 - 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Nombre de course: de qualification	Nombre total d'inscriptions 85/111	
Paris mutuels	133 832 \$			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Mike	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)

Bureau :

- Tanya Cadeau participe ce soir.
- Examen de la course 9 du 9 juin (RUTHIES PRIDE) avec Normand Beaudoin concernant la règle 22.23.01 (b) de la CAJO (action excessive); M. Beaudoin sait maintenant ce qui est jugé excessif lors de la stimulation de son cheval et que toute nouvelle infraction entraînera des sanctions.
- Examen de la course 4 du 10 juin (PLAYIN FOR KEEPS) avec Guy Gagnon concernant la règle 22.05.01 (a) de la CAJO (déviation à l'intérieur causant des interférences); l'explication de M. Gagnon a été acceptée en partie et aucune sanction n'a été attribuée.
- Examen de la course 10 du 17 juin (COBALT MAN) avec Guy Gagnon concernant la règle 22.05.01 (k) de la CAJO (défaut de fixer ou de maintenir une cadence conforme à la classe); l'explication de M. Gagnon a été acceptée en partie et aucune sanction n'a été attribuée. M. Gagnon s'est fait rappeler ses obligations lors de la découpe du mile et a été averti que toute

infraction à venir entraînerait des sanctions.

Courses :

Darrell Coville absent de deux courses.

1. Départ retardé par suite d'un équipement brisé (tige de tête) sur le n° 4 LADY MY LUCK. Enquête sur le n° 4, bris d'équipement possible (tige de tête) précédant le départ; la visualisation d'images a permis de constater que la tige de tête était en place avant le départ; aucune infraction et le n° 4 a pris un bon départ. Rien à signaler.
Vidéo : <https://youtu.be/75smmMmjtqM>
2. Le conducteur du n° 1 JET GRAY, Stéphane Brosseau, a informé le juge de départ que son cheval fait un bris d'allure avant le départ parce qu'il n'y avait pas assez d'espace pour lui permettre de se positionner derrière la porte; la visualisation d'images n'a pas appuyé ses dires, le n° 1 n'a pas subi d'interférence, a pris un bon départ et s'est classé avec un bris d'allure. Rien à signaler.
Vidéo : <https://youtu.be/XpyjpgITsHg>
3. Départ retardé par suite d'un équipement brisé (baguette de tête) sur le n° 2 LEGAL BETTOR. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Départ retardé par suite d'un équipement brisé (crevaisson) sur le n° 2 LUKA SHENKO. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Le conducteur du n° 8 PL JASMINE, Guy Gagnon, sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le virage par rapport aux règles de la CAJO 22.23.03 (a, b et c) (au-dessus de la tête, au-delà de 90° par rapport à la piste et à l'extérieur des limites du vélo de course). Le conducteur du n° 5 MISSTWINKLINSJONES, Brett MacDonald, a reçu un avertissement concernant la règle 22.23.04 (c) de la CAJO (le conducteur doit garder les mains sous sa tête). Rien à signaler.
10. Enquête sur le n° 7 GENESSE (Rodney Lafromboise) qui a fait un bris d'allure dans le virage causant une interférence au n° 6 SILVERADO et au n° 8 RACING FOR SPACE (les deux classés avec interférence); le n° 7 a terminé 7^e et a été classé 8^e pour avoir causé une interférence au n° 6. Nouvel alcootest. Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/gBnoBt4trZM>

Réclamations :

Course 8 – Le n° 2 DAPPLE APPLE (1 réclamation) a remporté 8 750 \$ par Marie-Claude Auger (entraîneur : Marie-Claude Auger).

Course 8 – Le n° 4 MICHELLES DEUCE (6 réclamations) a remporté 8 750 \$ pour

Copley Stables (entraîneur : Jamie Copley).